



Décembre 2025

BOMBARDEMENTS A KAMANYOLA ET EXACTIONS CONTRE LES POPULATIONS CIVILES DANS LE SUD-KIVU EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

RAPPORT DE LA MISSION D'ENQUETE HUMANITAIRE INDEPENDANTE

EFFECTUEE DU 9 AU 15/12/2025



Sommaire

I. CONTEXTE	2
II. OBJECTIFS DE LA MISSION D'ENQUETE HUMANITAIRE.....	3
III. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	3
IV. ZONES ET POPULATIONS CIBLES	4
V. RESULTAS ATTENDUS.....	5
VI.. DUREE ET COMPOSITION DE L'EQUIPE D'ENQUETEURS.....	6
VII. . LIVRABLES:.....	6
VIII. TEMOIGNAGES RECUEILLIS :	6
1. Témoignages recueillis au camp des réfugiés congolais à Nyarushishi :	7
2. Témoignages recueillis à Kamanyola	31
3. Témoignages recueillis auprès des déplacés internes de Katagola, Luvungi et Kiliba :.....	35
4. Enquêtes et témoignages recueillis à Uvira.....	37
5. Témoignages recueillis des victimes Banyamulenge et Barundi.....	42
IX. BILAN HUMANITAIRE PROVISOIRE	44
X. QUALIFICATION JURIDIQUE DES FAITS DOCUMENTES	44
XI. RESPONSABILITES PRESUMÉES	45
XII. RECOMMANDATIONS.....	49
XIII. CONCLUSION	52
LISTE DES ABREVIATIONS	
ANNEXES	



I. CONTEXTE

Les récentes violences armées et bombardements ayant affecté les populations civiles de Kamanyola dans la plaine de la Ruzizi, de Katogota, de Luvungi, d'Uvira (centre et périphérie), et certaines zones environnantes des Hauts Plateaux de Minembwe dans la province du Sud-Kivu, ont considérablement aggravé la situation humanitaire dans une zone déjà fragilisée par des décennies de conflits armés récurrents. Ces attaques survenues en violation manifeste des principes fondamentaux du droit international humanitaire, ont touché directement des populations civiles, exacerbant leur vulnérabilité et compromettant gravement leurs conditions de vie sociale.

Les conséquences humanitaires sont lourdes et multidimensionnelles : les violences ont entraîné des pertes en vies humaines parmi les civils, un nombre élevé de blessés, ainsi que la destruction partielle ou totale d'habitations, d'écoles, de structures sanitaires et d'infrastructures communautaires essentielles. Cette destruction a non seulement privé les populations de services de base indispensables, mais aussi a affaibli les mécanismes locaux de résilience. Les capacités des structures de santé, déjà limitées avant les événements, se sont révélées insuffisantes pour faire face à l'afflux de blessés, privant de nombreuses victimes d'un accès rapide et adéquat aux soins médicaux, augmentant ainsi les risques de complications et de décès évitables.

Dans un contexte marqué par une insécurité persistante, de nombreux ménages ont été contraints de fuir précipitamment leurs lieux de résidence afin de préserver leur vie et leur intégrité physique. Ces déplacements forcés souvent effectués dans des conditions extrêmement précaires, ont conduit à la séparation de familles, à la perte de biens essentiels et de moyens de subsistance, et ont augmenté significativement le nombre de personnes déplacées internes. Certains ménages ont été contraints de franchir les frontières notamment vers le Rwanda.

Les femmes, les enfants et les personnes âgées figurent parmi les groupes les plus durement affectés. Leur vulnérabilité accrue combinée à leur exposition directe lors des attaques et durant les déplacements, les exposent à de multiples risques, notamment en matière de protection, de santé, de nutrition et d'accès à l'éducation. Les enfants, en particulier, subissent des perturbations majeures de leur scolarisation, compromettant leur développement psychosocial et hypothéquant durablement leur avenir.

Au-delà des impacts matériels, ces violences ont engendré un traumatisme psychologique profond au sein des communautés affectées. La peur constante, l'anxiété généralisée, le sentiment d'insécurité et l'incertitude quant à l'avenir affectent durablement le bien-être mental des survivants. L'absence ou l'insuffisance de services adaptés de prise en charge psychosociale aggrave ce fardeau invisible et fragilise davantage la cohésion sociale ainsi que les capacités de relèvement communautaire.

Face à l'ampleur et à la gravité de la situation, il est apparu impératif de conduire une mission d'enquête humanitaire indépendante. Cette mission a eu pour but de documenter de manière



rigoureuse et impartiale l'ampleur des impacts des violences et bombardements sur les populations civiles, d'identifier les besoins humanitaires prioritaires et urgents, et d'orienter la planification d'interventions humanitaires, de protection et de relèvement adaptés, efficaces et fondés sur les principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'humanité.

Il convient également de souligner que cette enquête humanitaire indépendante s'est inscrite dans le cadre plus large de notre démarche visant à enquêter et à documenter les exactions présumées commises par la coalition des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et leurs alliés, notamment des groupes miliciens congolais Mai-Mai récemment rebaptisés « Wazalendo » par le régime de Kinshasa, les Forces de défense nationale du Burundi (FDNB), ainsi que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), une rébellion rwandaise auteure de nombreuses violations graves des droits humains dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

Cette démarche a pour objectif de mettre à la portée de l'opinion nationale et internationale des informations fiables et documentées, jusque-là dissimulées ou insuffisamment relayées par l'État congolais ainsi que par certaines organisations humanitaires internationales et nationales de défense des droits humains, concernant les violations graves, les souffrances persistantes et les abus systématiques subis par les populations civiles des provinces du Nord et du Sud-Kivu en République démocratique du Congo. Les données collectées à travers cette enquête visent à contribuer à la vérité, à la redevabilité et à l'amélioration de la réponse humanitaire et de protection en faveur des communautés affectées.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION D'ENQUETE HUMANITAIRE

Les objectifs principaux de la mission d'enquête humanitaire sont :

- Documenter les faits et leur impact humanitaire sur les populations civiles ;
- Evaluer les besoins urgents en matière de protection et d'assistance ;
- Contribuer à l'établissement des responsabilités, dans le respect des normes internationales ;
- Formuler des plaidoyers et des recommandations en vue de la prévention de nouvelles violations.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La mission d'enquête humanitaire s'est appuyée sur une approche méthodologique incluant :

- Des entretiens individuels et collectifs avec les réfugiés congolais à Nyarushishi, les populations affectées, les autorités locales, les leaders communautaires et les acteurs humanitaires ;
- Des focus groupes avec les communautés affectées ;
- Des enquêtes auprès des ménages ;



- Des observations directes sur le terrain ;
- La collecte de données visuelles, photographiques et documentaires ;
- La triangulation des sources (victimes, témoins, structures sanitaires, autorités coutumières).

Afin de documenter les faits, les impacts sur les civils et les besoins humanitaires, tout en respectant la sécurité et la dignité des personnes interrogées, nous avons constitué une série de questions types, formulées de manière neutre, non-graphique et adaptées. Ces questionnaires ont porté sur :

- Les informations générales ;
- Le contexte du bombardement ;
- L'impact sur les civils (sans détails graphiques) ;
- Les dommages aux infrastructures ;
- L'accès à l'aide et aux besoins humanitaires ;
- La sécurité et protection ;
- Les témoignages et consentements.

Ainsi, cette approche nous a permis de garantir la crédibilité, la cohérence et la valeur probante des informations recueillies. Elle nous a permis notamment de :

- Poser les questions avec calme et respect, sans insister si la personne est mal à l'aise ;
- Ne jamais demander de détails choquants ou traumatisants ;
- Expliquer clairement l'objectif de l'enquête et l'usage des informations ;
- Prioriser la sécurité de la personne interrogée et de l'enquêteur.

IV. ZONES ET POPULATIONS CIBLES

La mission d'enquête s'est déroulée dans l'ensemble des zones directement touchées par les bombardements et les exactions, couvrant à la fois les sites impactés, les zones de déplacement et les lieux de refuge des populations affectées. Elle a notamment concerné la localité de Kamanyola, la plaine de la Ruzizi, les agglomérations de Katogota, Luvungi, Kiliba, la ville d'Uvira (centre et périphérie), et certaines zones environnantes des Hauts Plateaux de Minembwe.

Le choix de ces zones s'explique par l'ampleur des dégâts enregistrés, la gravité des violations rapportées et la concentration élevée de populations civiles directement exposées ou déplacées à la suite de ces événements.

La mission a spécifiquement ciblé les populations civiles les plus affectées par ces violences, dans une approche centrée sur les victimes afin de documenter de manière précise les impacts humains, sociaux et humanitaires.



À ce titre, les groupes suivants ont été identifiés comme prioritaires en raison de leur niveau élevé de vulnérabilité, de leur exposition directe aux attaques et des conséquences durables subies :

- Les populations réfugiées installées au site de Nyarushishi, dans le district de Rusizi, province de l'Ouest au Rwanda, ayant fui les violences et les bombardements dans la plaine de la Ruzizi et le territoire d'Uvira, et vivant dans des conditions de déplacement forcé caractérisées par la perte de biens, la séparation familiale et une dépendance accrue à l'assistance humanitaire ;
- Les populations civiles de Kamanyola, dans le territoire de Walungu, province du Sud-Kivu (RDC), directement touchées par les bombardements, la destruction d'habitations et d'infrastructures sociales de base, ainsi que par les déplacements internes et l'insécurité persistante ;
- Les populations civiles Banyamulenge et Barundi affectées par des violences ciblées dans le territoire d'Uvira (centre et périphérie), et certaines zones environnantes des Hauts Plateaux de Minembwe, province du Sud-Kivu, exposées à des risques accrus en matière de protection, de déplacements forcés, de stigmatisation communautaire et de violations graves des droits humains.

En ciblant ces différentes zones et catégories de populations, la mission a voulu garantir une compréhension globale et représentative de l'impact des violences, identifier les besoins humanitaires spécifiques selon les contextes et produire une analyse solide et crédible susceptible d'orienter efficacement les interventions humanitaires, les actions de protection et les efforts de plaidoyer aux niveaux national, régional et international.

V. RESULTATS ATTENDUS

Les conclusions issues de cette mission d'enquête fourniront une base factuelle solide et documentée permettant d'éclairer de manière objective la prise de décision des acteurs humanitaires, des autorités locales et des partenaires nationaux et internationaux. Elles contribueront à l'élaboration et à la mise en œuvre de réponses humanitaires et de protection adaptées à l'ampleur des violences et des bombardements survenus. Elles tiendront compte des besoins réels des populations affectées, des dynamiques locales de conflit et des vulnérabilités spécifiques identifiées.

Les résultats de l'enquête serviront également de fondement à des actions de plaidoyer et de recours devant les juridictions compétentes, tant au niveau national qu'international, en vue d'établir les responsabilités et de promouvoir la justice et la lutte contre l'impunité.



À ce titre, ils viseront à documenter les faits imputables aux auteurs directs ayant matériellement commis ces actes et aux auteurs intellectuels, commanditaires et complices ayant planifié, ordonné et incité à la commission de ces violences ciblées.

VI. DUREE ET COMPOSITION DE L'EQUIPE D'ENQUETEURS

La mission d'enquête humanitaire s'est déroulée du 9 au 15/12/2025 et son équipe est composée de :

1. Jean Paul NGAHANGONDI, Convention pour le Respect des Droits Humains (CRDH),
2. Pitchou Roland SHOMONGO MBEY, Action pour les Droits Humains (APDH) et Diaspora Plurielle Congolaise (DPC),
3. Moïse KOMAYOMBI, journaliste et reporter indépendant.

VII. LIVRABLES

- Un rapport d'enquête humanitaire indépendante ;
- Une note de synthèse pour les plaidoyers ;
- Des recommandations opérationnelles ;
- Un document audiovisuel.

VIII. TEMOIGNAGES RECUEILLIS

Du 9 au 15 décembre 2025, nous avons conduit une enquête humanitaire indépendante approfondie portant sur des situations extrêmement préoccupantes de probables violations des Droits humains signalées par les populations civiles dans différentes zones de la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo.

Cette investigation s'est focalisée sur les bombardements et exactions contre les populations civiles dans le Sud-Kivu. Il s'agit des hommes, femmes et enfants qui vivent particulièrement dans les territoires de Walungu, d'Uvira et dans certaines zones environnantes des Hauts Plateaux de Minembwe.

Les témoignages recueillis auprès des leaders communautaires Banyamulenge et Barundi et des victimes directes indiquent que ces violences seraient ciblées et perpétrées par les forces coalisées gouvernementales : les forces armées congolaises (FARDC), les Wazalendo et leurs alliés, au motif que ces communautés seraient « étrangères ».

Selon les victimes, l'argument d'« étrangers » utilisé à l'encontre de leur communauté est inadmissible et comprennent tous ces agissements. Elles disent être discriminées dans leur propre pays. Elles évoquent d'être exposées sans protection de l'Etat congolais ni de la communauté internationale.



Les leaders de la communauté Banyamulenge et Barundi indiquent que les allégations selon lesquelles ces violences seraient motivées par des considérations d'appartenance communautaire ou de supposée « collaboration » avec des groupes armés renforcent le caractère ciblé des attaques, et soulignent le besoin urgent d'une documentation rigoureuse et indépendante des faits, tant pour la protection des civils que pour la promotion de la justice et de la redevabilité.

1. Témoignages recueillis au camp des réfugiés congolais à NYARUSHISHI (RWANDA)

Enquêtes réalisées le 11 décembre 2025 : visite du camp des réfugiés congolais de Nyarushishi, district de Rusizi, province de l'Ouest, Rwanda.

Notre équipe s'est rendue au camp des réfugiés de Nyarushishi, dans le district de Rusizi, province de l'Ouest (Rwanda), qui accueille 1073 réfugiés congolais ayant fui les bombardements à Kamanyola entre le 2 et le 5 décembre 2025.

1.1. Accueil et prise en charge par les autorités rwandaises :

Les réfugiés congolais rencontrés au camp de Nyarushishi ont déclaré que les autorités burundaises leur avaient refusé l'accès au Burundi au poste frontalier avec la République démocratique du Congo. C'est donc à la suite de ce refus qu'ils se sont tous dirigés vers la frontière avec le Rwanda qui leur a été ouverte par les autorités rwandaises.

Ces réfugiés congolais ont affirmé avoir été reçus dignement par les autorités rwandaises qui ont assuré leur accueil au camp de transit de Nyarushishi, en offrant :

- La sécurité,
- L'hébergement,
- La nourriture,
- Les soins.

1.2. Bombardements ciblés :

Les réfugiés congolais rencontrés au camp de Nyarushishi ont indiqué avoir été victimes des bombardements ciblés survenus entre le 02 et le 05 décembre 2025, ayant frappé la cité Kamanyola dans le territoire de Walungu.

Les témoignages recueillis ont indiqué que plusieurs bombardements provenaient du territoire burundais, notamment des localités de Rugombo, Katoki, Binyange et Rukama (Burundi) et à Luvungi où des armes lourdes du gouvernement congolais étaient positionnées dans le Sud-Kivu en République Démocratique du Congo.



Ces témoins oculaires et victimes ont nommé clairement les forces coalisées gouvernementales de la République démocratique du Congo qui contrôlaient militairement la zone de provenance de ces bombardements au moment des faits comme l'auteur de ces attaques armées contre les populations civiles, et ont cité délibérément :

- Les FARDC ;
- Les Milices Wazalendo ;
- Les FDLR ;
- L'Armée burundaise (FDNB).

Ces témoins et victimes ont accepté de témoigner à visage ouvert tout en justifiant volontairement leurs identités et ont souhaité qu'une enquête internationale de la Cour pénale internationale soit ouverte avec l'espoir de voir condamner ces auteurs.

1.3. Poursuite des investigations :

Nos investigations s'appuieront notamment sur les données récoltées (les photos, les vidéos, les récits détaillés, des éléments matériels présentés) qui feront l'objet d'une analyse approfondie pour être intégrées dans le rapport final.

Il s'agit pour nous :

- De documenter l'ensemble des violations,
- De recouper les témoignages,
- De collecter des preuves supplémentaires,
- D'établir les responsabilités,
- De préparer un rapport destiné au plaidoyer national et international.

1.4. Témoignages recueillis :

Afin de protéger des témoins et victimes, nous n'avons pu présenter qu'un échantillon de personnes consentantes pour faire un témoignage.

1.4.1. M. Muharabu Mupéda Chance

Habitant de Rugengi

Informations générales

- Où et quand l'événement a-t-il eu lieu ?

L'événement s'est passé dans le quartier Rugengi à Kamanyola, le 2 décembre 2025.



- Pouvez-vous décrire brièvement ce qui s'est passé ?

« J'ai fui avec ma famille les bombardements qui provenaient simultanément du territoire burundais et de Luvungi, zones tenues militairement par les forces de la coalition gouvernementale de la République Démocratique du Congo. Nous vivions dans une zone contrôlée par l'AFC/M23. Bien que sous le contrôle de l'AFC/M23, cette zone n'était pas sur la ligne du front. »

- Étiez-vous présent(e) sur place au moment des faits ? Sinon, comment avez-vous eu l'information ?

« J'étais sur place au moment des faits. Les bombes provenaient d'une position des forces gouvernementales de la République Démocratique du Congo et du Burundi. »

Contexte du bombardement

- Y avait-il des activités civiles dans la zone au moment de l'attaque (habitations, marché, école, hôpital) ?

« Kamanyola n'était pas militarisée. C'est une zone socio-économique densément peuplée par la population civile. La vie économique était normale comme d'habitude et chacun vaquait à ses occupations. »

- Avez-vous observé des avertissements préalables (sirènes, annonces, tracts) ?

« Nous avons été tous surpris par ces bombardements. Il n'y avait aucune présence de l'AFC/M23 au moment des faits. Il n'y a eu aucune annonce ni sirène ni tract alertant sur un possible bombardement. »

- Combien de frappes ou explosions avez-vous perçues ?

« Il y avait plusieurs frappes et je n'ai pas pu compter. Ces frappes provenaient du territoire burundais et de Luvungi. »

Impact sur les civils (sans détails graphiques)

- Des civils ont-ils été touchés ?

« J'ai vu l'enfant de mon voisin gravement blessé (les pieds fracturés par une bombe). Nous avons filmé cet acte violent. J'ai également vu trois voisins tués. »



- Y a-t-il eu des déplacements de population après l'événement ?

« Oui, lorsque les bombardements ont commencé, nous étions tous dirigés vers la frontière du Burundi. En arrivant au poste frontalier burundais, les autorités burundaises nous ont refusé l'accès et ont menacé de tirer sur nous. Suite à ce refus, nous nous sommes dirigés vers la frontière du Rwanda qui nous a été ouverte avec humanisme. Il y a eu également plusieurs déplacés internes et externes. »

- Les enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ont-ils été particulièrement affectés ?

« Oui, nous avons accompagné les personnes vulnérables jusqu'à la frontière du Rwanda qui, ensuite, ont été prises en charge par les services humanitaires rwandais. »

Dommmages aux infrastructures

- Quels types de bâtiments ou services ont été endommagés (logements, écoles, hôpitaux, routes, réseaux d'eau/électricité) ?

« Les bâtiments et services endommagés sont : les habitations, l'hôpital, l'école. »

- Ces dommages empêchent-ils l'accès aux services essentiels ?

« Oui, ces dommages ont empêché l'accès aux services. »

- Les lieux touchés avaient-ils un usage civil clairement identifiable ?

« Oui, les lieux touchés avaient un usage civil identifiable. »

Accès à l'aide et besoins humanitaires

- Quelle aide a été reçue jusqu'à présent (médicale, alimentaire, abris) ?

« Nous sommes pris en charge par les autorités rwandaises qui nous ont apporté une aide humanitaire urgente (hébergement, soins, nourriture et une aire de jeux pour les enfants). Nous saluons encore une fois l'hospitalité des autorités rwandaises. »

- Quels sont les besoins les plus urgents actuellement ?

« Nous avons tout perdu et avons besoin d'un peu d'argent. »



- Y a-t-il des obstacles à l'accès à l'aide humanitaire ?

« Non, il n'y a pas d'obstacles à l'accès à l'aide humanitaire. Nous avons tout ce qu'il faut en termes d'aide humanitaire. Nous sommes très bien pris en charge au camp de Nyarushishi. »

Sécurité et protection

- La zone est-elle considérée comme sûre aujourd'hui ?

« Non, aujourd'hui, je pense que la zone n'est pas totalement sûre. »

- Les civils craignent-ils de nouvelles attaques ?

« Oui, beaucoup de civils craignent qu'il y ait encore de nouvelles attaques. Je pense que cette accalmie est encore très fragile et tout peut basculer à tout moment. »

- Y a-t-il des risques persistants (zones dangereuses, bâtiments instables) ?

« OUI. »

Témoignage et consentement

- Acceptez-vous que votre témoignage soit utilisé à des fins humanitaires ou de documentation ?

« Oui, j'accepte que mon témoignage soit utilisé pour dénoncer les auteurs de ces bombardements ciblés contre les populations civiles. »

- Souhaitez-vous rester anonyme ?

« Non. »

- Y a-t-il autre chose d'important que vous souhaitez ajouter ?

« Que la justice soit faite. »

1.4.2. Famille Maman Je t'aime Gabriel

Habitante de Rugengi



Informations générales

- Où et quand l'événement a-t-il eu lieu ?

Les attaques ont eu lieu dans le quartier Rugengi à Kamanyola, le 2 décembre 2025.

- Pouvez-vous décrire brièvement ce qui s'est passé ?

« Nous avons fui les bombes qui provenaient du territoire burundais et de Luvungi. »

- Étiez-vous présent(e) sur place au moment des faits ? Sinon, comment avez-vous eu l'information ?

« Nous étions sur place au moment des faits. Les bombardements provenaient de Burundi et de Luvungi en République Démocratique du Congo. »

Contexte du bombardement

- Y avait-il des activités civiles dans la zone au moment de l'attaque (habitations, marché, école, hôpital) ?

« Oui, Kamanyola est une zone très attractive et densément peuplée par la population civile. Avant ces bombardements, les activités civiles tournaient en plein régime. »

- Avez-vous observé des avertissements préalables (sirènes, annonces, tracts) ?

« Non, nous n'avons observé aucun avertissement sonore. »

- Combien de frappes ou explosions avez-vous perçues ?

« Il y avait beaucoup de frappes en provenance du Burundi et de Luvungi. »

Impact sur les civils (sans détails graphiques)

- Des civils ont-ils été touchés ?

« J'ai vu cinq civils grièvement blessés et trois autres légèrement blessés. »

- Y a-t-il eu des déplacements de population après l'événement ?

« Oui, nous étions tous dirigés vers la frontière du Burundi malheureusement les autorités burundaises nous ont refusé l'accès. C'est donc après que nous nous sommes dirigés vers la frontière du Rwanda. »



- Les enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ont-ils été particulièrement affectés ?

« Oui, à notre arrivée à la frontière du Rwanda, les services rwandais ont pris en charge toutes les personnes vulnérables. »

Dommages aux infrastructures

- Quels types de bâtiments ou services ont été endommagés (logements, écoles, hôpitaux, routes, réseaux d'eau/électricité) ?

« Oui, j'ai vu cinq habitations endommagées. »

- Ces dommages empêchent-ils l'accès aux services essentiels ?

« Les services essentiels de la cité étaient aussi touchés par les bombardements. »

- Les lieux touchés avaient-ils un usage civil clairement identifiable ?

« Oui, tous les lieux qui ont été touchés avaient un usage civil. »

Accès à l'aide et besoins humanitaires

- Quelle aide a été reçue jusqu'à présent (médicale, alimentaire, abris) ?

« Nous sommes pris en charge par les autorités rwandaises qui nous ont apporté une aide humanitaire urgente (hébergement, soins, nourriture et une aire de jeux pour les enfants). »

- Quels sont les besoins les plus urgents actuellement ?

« Nous avons besoin d'argent et d'un accompagnement psychosocial. »

- Y a-t-il des obstacles à l'accès à l'aide humanitaire ?

« Non, l'aide humanitaire est assurée de manière régulière et sans obstacle. »

Sécurité et protection

- La zone est-elle considérée comme sûre aujourd'hui ?

« Non, je pense que la zone n'est pas totalement sûre aujourd'hui. »



- Les civils craignent-ils de nouvelles attaques ?

« Oui, moi et ma famille craignons un retour précipité. Je pense que la situation sécuritaire peut basculer à tout moment. »

- Y a-t-il des risques persistants (zones dangereuses, bâtiments instables) ?

« Oui, je pense. »

Témoignage et consentement

- Acceptez-vous que votre témoignage soit utilisé à des fins humanitaires ou de documentation ?

« Oui, mon témoignage peut être documenté et utilisé. »

- Souhaitez-vous rester anonyme ?

« Non. »

- Y a-t-il autre chose d'important que vous souhaitez ajouter ?

« Nous demandons une sanction sévère contre ces auteurs. »

1.4.3. Maman Rugendi Rukumba Kasenyi

Habitante de Rugengi

Informations générales

- Où et quand l'événement a-t-il eu lieu ?

L'événement s'est passé dans le quartier Rugengi à Kamanyola, le 2 décembre 2025.

- Pouvez-vous décrire brièvement ce qui s'est passé ?

« J'ai fui les attaques qui provenaient du côté burundais. »

- Étiez-vous présent(e) sur place au moment des faits ? Sinon, comment avez-vous eu l'information ?

« Oui, nous étions tous témoins au moment des faits. »



Contexte du bombardement

- Y avait-il des activités civiles dans la zone au moment de l'attaque (habitations, marché, école, hôpital) ?

« Au moment de ces attaques, il y avait des activités civiles dans la zone. »

- Avez-vous observé des avertissements préalables (sirènes, annonces, tracts) ?

« Non, j'étais surprise de voir ces bombardements contre les populations civiles. Il n'y a pas d'alertes. »

- Combien de frappes ou explosions avez-vous perçues ?

« Beaucoup des bombes. »

Impact sur les civils (sans détails graphiques)

- Des civils ont-ils été touchés ?

« Oui, j'ai vu trois civils tués. »

- Y a-t-il eu des déplacements de population après l'événement ?

« Il y avait des déplacements de population vers à la frontière du Burundi. Les burundais ont refusé de nous accueillir et ont menacé de tirer sur nous. Finalement, nous nous sommes dirigés vers la frontière du Rwanda. »

- Les enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ont-ils été particulièrement affectés ?

« Oui, une fois arrivée à la frontière rwandaise, les rwandais ont pris en charge en priorité les personnes vulnérables. »

Dommages aux infrastructures

- Quels types de bâtiments ou services ont été endommagés (logements, écoles, hôpitaux, routes, réseaux d'eau/électricité) ?

« J'ai vu des habitations détruites. »



- Ces dommages empêchent-ils l'accès aux services essentiels ?

« Oui, beaucoup de services ont été touchés (école et hôpital). »

- Les lieux touchés avaient-ils un usage civil clairement identifiable ?

« Oui, Ces bombes ont touché les zones civiles. »

Accès à l'aide et besoins humanitaires

- Quelle aide a été reçue jusqu'à présent (médicale, alimentaire, abris) ?

« Les autorités du camp de Nyarushishi et l'équipe du HCR répondent à nos besoins sociaux de base. »

- Quels sont les besoins les plus urgents actuellement ?

« Nous avons besoin d'une aide financière. »

- Y a-t-il des obstacles à l'accès à l'aide humanitaire ?

« Non, il n'y a pas d'obstacles. »

Sécurité et protection

- La zone est-elle considérée comme sûre aujourd'hui ?

« Non, je crains que la zone ne soit pas sûre. »

- Les civils craignent-ils de nouvelles attaques ?

« Oui, c'est possible qu'il y ait une nouvelle attaque. »

- Y a-t-il des risques persistants (zones dangereuses, bâtiments instables) ?

« Oui, je crois. »

Témoignage et consentement

- Acceptez-vous que votre témoignage soit utilisé à des fins humanitaires ou de documentation ?

« Oui, j'accepte que mon témoignage soit utilisé pour rétablir la justice. »



- Souhaitez-vous rester anonyme ?

« Non. »

- Y a-t-il autre chose d'important que vous souhaitez ajouter ?

« Je veux que ces auteurs soient punis. »

1.4.4. Madame Maombi Bisimwa Claudine

Habitante de Rugengi

Informations générales

- Où et quand l'événement a-t-il eu lieu ?

Les tirs visaient Kamanyola, le 2 décembre 2025.

- Pouvez-vous décrire brièvement ce qui s'est passé ?

« Nous avons vécu une situation horrible. Les bombes tombaient dans les sens et ont touché les habitations et les services essentiels de la Cité de Kamanyola. Ces bombardements provenaient de Blengezi en République Démocratique du Congo. Cette zone était contrôlée par les forces gouvernementales congolaises. »

- Étiez-vous présent(e) sur place au moment des faits ? Sinon, comment avez-vous eu l'information ?

« Oui, nous étions sur place au moment des faits. »

Contexte du bombardement

- Y avait-il des activités civiles dans la zone au moment de l'attaque (habitations, marché, école, hôpital) ?

« Il y avait des activités civiles à Kamanyola au moment de ces bombardements. »

- Avez-vous observé des avertissements préalables (sirènes, annonces, tracts) ?

« Non, nous n'avons pas été avertis au préalable. »



- Combien de frappes ou explosions avez-vous perçues ?

« Beaucoup de frappes, je n'ai pas pu compter. »

Impact sur les civils (sans détails graphiques)

- Des civils ont-ils été touchés ?

« J'ai vu plusieurs cas de blessés et deux corps sans vie. »

- Y a-t-il eu des déplacements de population après l'événement ?

« Nous étions dirigés à la frontière du Burundi. Les autorités burundaises nous avaient refusé l'accès au poste frontalier. Heureusement, la frontière rwandaise était ouverte. »

- Les enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ont-ils été particulièrement affectés ?

« Oui, les services rwandais ont tout de suite pris en charge les personnes vulnérables. »

Dommages aux infrastructures

- Quels types de bâtiments ou services ont été endommagés (logements, écoles, hôpitaux, routes, réseaux d'eau/électricité) ?

« Les habitations, l'antenne d'AIRTEL. »

- Ces dommages empêchent-ils l'accès aux services essentiels ?

« Oui, l'accès aux services (école et hôpital) n'était plus assuré. »

- Les lieux touchés avaient-ils un usage civil clairement identifiable ?

« Oui, nous étions dans zone civile clairement identifiable. La Cité de Kamanyola n'est pas militarisée. »

Accès à l'aide et besoins humanitaires

- Quelle aide a été reçue jusqu'à présent (médicale, alimentaire, abris) ?

« J'ai besoin d'un accompagnement psychologique. »



- Quels sont les besoins les plus urgents actuellement ?

« *Nous avons tout perdu et avons besoin d'une aide financière.* »

- Y a-t-il des obstacles à l'accès à l'aide humanitaire ?

« *Non.* »

Sécurité et protection

- La zone est-elle considérée comme sûre aujourd'hui ?

« *Non.* »

- Les civils craignent-ils de nouvelles attaques ?

« *Oui, je crains qu'il y ait de nouvelles attaques.* »

- Y a-t-il des risques persistants (zones dangereuses, bâtiments instables) ?

« *Oui.* »

Témoignage et consentement

- Acceptez-vous que votre témoignage soit utilisé à des fins humanitaires ou de documentation ?

« *Oui, j'accepte que mon témoignage soit utilisé pour juger ces auteurs.* »

- Souhaitez-vous rester anonyme ?

« *Non.* »

- Y a-t-il autre chose d'important que vous souhaitez ajouter ?

« *Que les auteurs soient jugés et sanctionnés.* »



1.4.5. Madame Audela Luerekane

Habitante de Busama

Informations générales

- Où et quand l'événement a-t-il eu lieu ?

L'événement s'est passé à Busama à Kamanyola, le 2 décembre 2025.

- Pouvez-vous décrire brièvement ce qui s'est passé ?

« Nous avons été victimes de bombardements qui provenaient de Luvungi. Il s'agit d'une zone contrôlée par le gouvernement congolais. »

- Étiez-vous présent(e) sur place au moment des faits ? Sinon, comment avez-vous eu l'information ?

« Oui, j'étais sur place lors de ces bombardements. »

Contexte du bombardement

- Y avait-il des activités civiles dans la zone au moment de l'attaque (habitations, marché, école, hôpital) ?

« Il y avait beaucoup d'activités civiles dans la zone au moment des faits. »

- Avez-vous observé des avertissements préalables (sirènes, annonces, tracts) ?

« Non, il n'y a eu aucune alerte. »

- Combien de frappes ou explosions avez-vous perçues ?

« Beaucoup. »

Impact sur les civils (sans détails graphiques)

- Des civils ont-ils été touchés ?

« J'ai vu cinq civils tués, plusieurs maisons incendiées et d'autres personnes blessées. »



- Y a-t-il eu des déplacements de population après l'événement ?

« Oui, nous étions dirigés vers la frontière du Rwanda. C'est la seule frontière qui était ouverte. Les autorités burundaises avaient décidé de fermer leur frontière aux congolais »

- Les enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ont-ils été particulièrement affectés ?

« Oui, les personnes vulnérables ont été prises en charge à la frontière du Rwanda par les services rwandais. »

Dommages aux infrastructures

- Quels types de bâtiments ou services ont été endommagés (logements, écoles, hôpitaux, routes, réseaux d'eau/électricité) ?

« J'ai vu les bâtiments et services endommagés (les habitations et une école). »

- Ces dommages empêchent-ils l'accès aux services essentiels ?

« Ces services essentiels étaient fermés. »

- Les lieux touchés avaient-ils un usage civil clairement identifiable ?

« Les lieux touchés avaient tous un usage civil. »

Accès à l'aide et besoins humanitaires

- Quelle aide a été reçue jusqu'à présent (médicale, alimentaire, abris) ?

« Les autorités rwandaises nous prennent en charge. »

- Quels sont les besoins les plus urgents actuellement ?

« Nous avons besoin d'un accompagnement psychologique et peu d'argent. »

- Y a-t-il des obstacles à l'accès à l'aide humanitaire ?

« Non, on reçoit de manière régulière l'aide humanitaire. »



Sécurité et protection

- La zone est-elle considérée comme sûre aujourd'hui ?

« Non, je pense que la zone n'est pas totalement sûre aujourd'hui. »

- Les civils craignent-ils de nouvelles attaques ?

« Oui, beaucoup de civils craignent qu'il y ait encore de nouvelles attaques. »

- Y a-t-il des risques persistants (zones dangereuses, bâtiments instables) ?

« Oui. »

Témoignage et consentement

- Acceptez-vous que votre témoignage soit utilisé à des fins humanitaires ou de documentation ?

« J'accepte que mon témoignage soit utilisé. »

- Souhaitez-vous rester anonyme ?

« Non. »

- Y a-t-il autre chose d'important que vous souhaitez ajouter ?

« J'attends que la justice nous soit rendue. »

1.4.6. Famille Maman Kyumbwa Kaflegete

Habitante de Busama

Informations générales

- Où et quand l'événement a-t-il eu lieu ?

L'événement s'est passé à Busama à Kamanyola, le 4 décembre 2025.

- Pouvez-vous décrire brièvement ce qui s'est passé ?

« Moi et ma famille avons fui les bombardements qui provenaient du territoire burundais, de Blengezi et de Luvungi. »



- Étiez-vous présent(e) sur place au moment des faits ? Sinon, comment avez-vous eu l'information ?

« Oui, j'étais sur place. »

Contexte du bombardement

- Y avait-il des activités civiles dans la zone au moment de l'attaque (habitations, marché, école, hôpital) ?

« Oui, les attaques ont été lancées dans zone d'activités civiles (habitations, marché, hôpital) ».

- Avez-vous observé des avertissements préalables (sirènes, annonces, tracts) ?

« Non, il n'y a eu aucune annonce ni sirène ni tract. »

- Combien de frappes ou explosions avez-vous perçues ?

« Beaucoup de frappes qui provenaient du Burundi, de Blengezi et de Luvungi. »

Impact sur les civils (sans détails graphiques)

- Des civils ont-ils été touchés ?

« J'ai vu trois voisins tués. »

- Y a-t-il eu des déplacements de population après l'événement ?

« La frontière du Burundi étant fermée, nous nous sommes dirigés vers la frontière du Rwanda qui nous a été ouverte. Je précise que les autorités burundaises nous avaient refusé l'accès »

- Les enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ont-ils été particulièrement affectés ?

« Oui, les autorités rwandaises ont accordé un accueil particulier aux personnes vulnérables. »

Dommages aux infrastructures

- Quels types de bâtiments ou services ont été endommagés (logements, écoles, hôpitaux, routes, réseaux d'eau/électricité) ?

« Les habitations et un hôpital. »



- Ces dommages empêchent-ils l'accès aux services essentiels ?

« Oui, les services essentiels étaient inaccessibles. »

- Les lieux touchés avaient-ils un usage civil clairement identifiable ?

« Oui. Nous étions dans une zone densément peuplée par les populations civiles. La Cité de Kamanyola n'était pas sur la ligne de front. »

Accès à l'aide et besoins humanitaires

- Quelle aide a été reçue jusqu'à présent (médicale, alimentaire, abris) ?

« Nous sommes pris en charge au camp des réfugiés. »

- Quels sont les besoins les plus urgents actuellement ?

« J'ai besoin d'une psychologue. »

- Y a-t-il des obstacles à l'accès à l'aide humanitaire ?

« Non, il n'y a pas d'obstacles. L'aide humanitaire est distribuée régulièrement. »

Sécurité et protection

- La zone est-elle considérée comme sûre aujourd'hui ?

« Non, nous sommes exposés dans une zone qui peut faire l'objet de nouvelles attaques. Pour moi, cette zone n'est pas totalement sûre. »

- Les civils craignent-ils de nouvelles attaques ?

« Oui, beaucoup de civils comme moi craignons une nouvelle attaque. »

- Y a-t-il des risques persistants (zones dangereuses, bâtiments instables) ?

« Oui, beaucoup de bâtiments touchés sont instables. »



Témoignage et consentement

- Acceptez-vous que votre témoignage soit utilisé à des fins humanitaires ou de documentation ?

« Oui, j'accepte que mon témoignage soit utilisé pour que la justice soit faite. »

- Souhaitez-vous rester anonyme ?

« Non. »

- Y a-t-il autre chose d'important que vous souhaitez ajouter ?

« Il faudrait sanctionner les auteurs de ces bombardements ciblés contre les populations civiles. »

1.4.7. Madame Laeli Rukomberwa

Habitante de Lobumba

Informations générales

- Où et quand l'événement a-t-il eu lieu ?

L'événement s'est passé à Lobumba à Kamanyola, le 4 décembre 2025.

- Pouvez-vous décrire brièvement ce qui s'est passé ?

« J'ai fui avec ma famille les bombardements qui provenaient du Burundi et de Luvungi. Ces bombardements étaient tirés contre les populations civiles de Kamanyola. »

- Étiez-vous présent(e) sur place au moment des faits ? Sinon, comment avez-vous eu l'information ?

« Oui, j'étais sur place au moment des faits. »

Contexte du bombardement

- Y avait-il des activités civiles dans la zone au moment de l'attaque (habitations, marché, école, hôpital) ?

« Oui, Kamanyola est une cité densément peuplée. Il y a des activités civiles »



- Avez-vous observé des avertissements préalables (sirènes, annonces, tracts) ?

« Non, nous avons été surpris par ces bombardements. »

- Combien de frappes ou explosions avez-vous perçues ?

« Beaucoup, il était difficile pour moi de compter. »

Impact sur les civils (sans détails graphiques)

- Des civils ont-ils été touchés ?

« J'ai vu dans une parcelle voisine, quatre membres d'une famille ont péri sous les bombes. Seul le père a survécu. »

- Y a-t-il eu des déplacements de population après l'événement ?

« Nous avons fait un déplacement jusqu'à la frontière du Burundi qui a été fermée. Les autorités burundaises avaient refusé de nous accueillir. Pour ce faire, nous nous sommes rendus à la frontière qui était ouverte. Les autorités rwandaises nous ont accueilli chaleureusement. »

- Les enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ont-ils été particulièrement affectés ?

« Oui, les services rwandais à la frontière ont accompagné en priorité les personnes vulnérables. »

Domages aux infrastructures

- Quels types de bâtiments ou services ont été endommagés (logements, écoles, hôpitaux, routes, réseaux d'eau/électricité) ?

« Les habitations... »

- Ces dommages empêchent-ils l'accès aux services essentiels ?

« Oui, ces dégâts causés ont empêché l'accès aux services (hôpital). »

- Les lieux touchés avaient-ils un usage civil clairement identifiable ?

« Oui, nous étions dans une zone civile et tous les lieux touchés avaient un usage civil. »



Accès à l'aide et besoins humanitaires

- *Quelle aide a été reçue jusqu'à présent (médicale, alimentaire, abris) ?*

« Le camp de Nyarushishi nous prend en charge et répond à nos besoins d'aide humanitaire. »

- *Quels sont les besoins les plus urgents actuellement ?*

« Nous avons besoin d'argent. »

- *Y a-t-il des obstacles à l'accès à l'aide humanitaire ?*

« Non, régulièrement, nous recevons l'aide humanitaire et sommes très bien accueillis au camp. »

Sécurité et protection

- *La zone est-elle considérée comme sûre aujourd'hui ?*

« Non, nous observons la situation sécurité qui commence à se rétablir mais la zone n'est pas encore sûre. »

- *Les civils craignent-ils de nouvelles attaques ?*

« Oui, nous sommes persuadés qu'il y aura de nouvelles attaques. »

- *Y a-t-il des risques persistants (zones dangereuses, bâtiments instables) ?*

« Beaucoup, c'était difficile à chiffrer. »

Témoignage et consentement

- *Acceptez-vous que votre témoignage soit utilisé à des fins humanitaires ou de documentation ?*

« Oui, j'accepte que mon témoignage soit utilisé. »

- *Souhaitez-vous rester anonyme ?*

« Non. »



- Y a-t-il autre chose d'important que vous souhaitez ajouter ?

« J'attends que la justice condamne les auteurs de ces bombardements et violences ciblées contre les populations civiles de Kamanyola. »

1.4.8. Madame Zawadi Kalimanjira Solange

Habitante de Busama

Informations générales

- Où et quand l'événement a-t-il eu lieu ?

L'événement s'est passé à Busama, le 4 décembre 2025.

- Pouvez-vous décrire brièvement ce qui s'est passé ?

« Nous avons fui les bombardements qui provenaient du Burundi et de Luvungi. J'ai vécu le bombardement de la maison de mon voisin Katoto et nous avons décidé de fuir vers la frontière du Rwanda qui était ouverte. Heureusement, il n'y a eu aucune perte humaine. »

- Étiez-vous présent(e) sur place au moment des faits ? Sinon, comment avez-vous eu l'information ?

« Oui, nous étions sur place au moment de ces attaques. »

Contexte du bombardement

- Y avait-il des activités civiles dans la zone au moment de l'attaque (habitations, marché, école, hôpital) ?

« Oui, nous étions dans une zone civile densément peuplée. Au moment des bombardements, les activités civiles étaient encore animées. »

- Avez-vous observé des avertissements préalables (sirènes, annonces, tracts) ?

« Non, il n'y avait aucun avertissement. »

- Combien de frappes ou explosions avez-vous perçues ?

« Il y a eu beaucoup de frappes. »



Impact sur les civils (sans détails graphiques)

- Des civils ont-ils été touchés ?

« Oui, plusieurs personnes ont été touchées par ces bombardements. J'ai vu deux corps sans vie et plusieurs blessés »

- Y a-t-il eu des déplacements de population après l'événement ?

« Oui, nous étions partis se réfugier au Burundi. Les autorités burundaises nous ont refusé l'accès. C'est à la frontière du Rwanda que nous avons pu traverser pour se réfugier. »

- Les enfants, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ont-ils été particulièrement affectés ?

« À la frontière avec le Rwanda, les autorités rwandaises ont pris en charge en priorité toutes les personnes vulnérables. »

Dommages aux infrastructures

- Quels types de bâtiments ou services ont été endommagés (logements, écoles, hôpitaux, routes, réseaux d'eau/électricité) ?

« Les habitations et services essentiels. »

- Ces dommages empêchent-ils l'accès aux services essentiels ?

« Oui, l'accès aux services a été interrompu (école et hôpital). »

- Les lieux touchés avaient-ils un usage civil clairement identifiable ?

« Oui, ces attaques ont touché les lieux qui avaient un usage civil. »

Accès à l'aide et besoins humanitaires

- Quelle aide a été reçue jusqu'à présent (médicale, alimentaire, abris) ?

« Nous recevons une aide humanitaire (hébergement, soins, nourriture et une aire de jeux pour les enfants). »

- Quels sont les besoins les plus urgents actuellement ?

« J'ai besoin d'un accompagnement psychologique. »



- Y a-t-il des obstacles à l'accès à l'aide humanitaire ?

« Non, nous sommes très bien pris en charge au camp de Nyarushishi. »

Sécurité et protection

- La zone est-elle considérée comme sûre aujourd'hui ?

« Non, la zone n'est pas sûre. »

- Les civils craignent-ils de nouvelles attaques ?

« Oui, beaucoup craignent de nouvelles attaques. »

- Y a-t-il des risques persistants (zones dangereuses, bâtiments instables) ?

« Oui. »

Témoignage et consentement

- Acceptez-vous que votre témoignage soit utilisé à des fins humanitaires ou de documentation ?

« Oui, je donne l'accord pour que mon témoignage soit utilisé. »

- Souhaitez-vous rester anonyme ?

« Non. »

- Y a-t-il autre chose d'important que vous souhaitez ajouter ?

« Il faudrait que les coupables soient jugés. »

1.5. Analyse des faits recueillis :

Au regard des témoignages concordants recueillis ce jeudi 11 décembre 2025 au camp de Nyarushishi, notre mission constate que l'attaque menée contre la cité de Kamanyola, alors que celle-ci était déjà sous contrôle de l'AFC/M23, a été marquée par :

- Un usage indiscriminé de bombardements dans des zones civiles densément peuplées ;
- Des tirs provenaient des positions des FARDC, des miliciens Wazalendo, des combattants FDLR et de l'armée burundaise, ainsi que du territoire burundais lui-même ;



- La destruction de maisons d'habitation, d'infrastructures civiles et la mise en danger directe des populations civiles ;
- Des pertes humaines parmi les enfants, les femmes et les hommes ;
- Des violations manifestes du droit international humanitaire.

Toutefois, aucun des réfugiés interrogés n'a perdu un membre de sa famille biologique, et aucun n'est blessé. Ils ont fui principalement parce qu'ils ont été témoins directs de morts, de blessures graves et de destructions massives dans leurs quartiers, causées par des bombardements répétés et des échanges de tirs à Kamanyola.

Les témoins rapportent que les bombardements provenaient :

- Des positions de l'armée gouvernementale congolaise (FARDC),
- Des miliciens Wazalendo,
- Des combattants FDLR,
- De l'armée burundaise,
- Et de tirs émanant directement du territoire burundais.

Sur la base des faits rapportés par les victimes et témoins, ces actes constituent des exactions graves, présentant les éléments constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, commis sur le sol congolais lors de l'opération militaire menée contre Kamanyola.

Notre équipe poursuivra ses investigations dans les prochains jours, afin d'établir un rapport complet destiné à appuyer des plaidoyers nationaux et internationaux, et à lutter contre l'impunité des auteurs présumés de ces violations ciblées.

Ces faits présentent les éléments constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, commis sur le sol congolais.

2. Témoignages récoltés à KAMANYOLA

DES GRAVES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS SIGNALÉES À KAMANYOLA : PREMIERS CONSTATS DE LA MISSION D'ENQUÊTE HUMANITAIRE

Dans le cadre de l'enquête humanitaire menée, nous nous sommes dirigés au camp de transit de Nyarushishi qui accueille 1073 réfugiés congolais.

Selon les témoignages concordants recueillis, les forces coalisées composées des FARDC, des miliciens Wazalendo, des FDLR et des éléments FNDB, ont ciblé la cité densément peuplée de Kamanyola par une série de bombardements. Bien que la zone soit contrôlée par le Mouvement AFC/M23, celle-ci n'était pas une zone d'opération militaire en soi. Il s'agit d'une zone contrôlée depuis janvier 2025, et ne faisant l'objet d'aucune pression militaire des forces gouvernementales.



Les témoins affirment avoir observé :

- Des pilonnages ciblés et dirigés vers plusieurs quartiers densément habités ;
- Des tirs d'armes lourdes provenant de positions tenues par les forces loyalistes et leurs alliés au niveau de Luvungi ;
- Des bombes tirées directement sur le territoire du Burundi visant des zones civiles.

Ces bombardements ciblés ont touché des habitations, des salles de classe et des infrastructures publiques, provoquant plusieurs pertes en vies humaines.



Les réfugiés congolais interrogés au camp de Nyarushishi indiquent qu'ils ont été pris en charge par les autorités rwandaises en raison de leur vulnérabilité et de leur exposition directe aux conflits armés et bombardements. Ces réfugiés évoquent d'être sous les chocs et traumatisés. Pour eux, l'accompagnement psychologique devrait être une réponse prioritaire.

Les témoignages recueillis au Camp des réfugiés nous ont conduit à poursuivre notre mission à Kamanyola. Nous avons recueilli plusieurs témoignages relatifs aux violations graves commises, entre le 2 et le 5 décembre 2025. Ces témoins indiquent tous les bombardements ont été ciblés contre les populations civiles à Kamanyola.

Des civils, dont des enfants, parmi les victimes

Les témoignages recueillis décrivent des scènes d'une extrême gravité :

- Des enfants bombardés dans leurs salles de classe ;
- Des femmes et des hommes tués dans leurs maisons ;
- Des dégâts matériels massifs ;
- Des blessés graves, dont certains ont subi des amputations de jambes et de bras, aujourd'hui hospitalisés selon les déclarations des témoins et victimes.



Les témoignages recueillis indiquent que les autorités burundaises non seulement ont refusé d'ouvrir le poste frontalier pour accueillir les réfugiés, mais aussi, elles les ont menacés de mort.

Bombardement en zone civile



Autres témoignages recueillis à l'hôpital général de référence de Kamanyola nous indiquent l'admission de plus de 50 civils grièvement blessés, dont 15 dans un état critique. Les médecins décrivent des blessures compatibles avec des explosions survenues à proximité immédiate d'habitations.

Antenne de communication bombardée





L'analyse chronologique des faits qui nous ont été présentés par les victimes :

L'analyse chronologique des événements survenus entre le 2 et le 5 décembre 2025 permet d'identifier une cohérence opérationnelle, une progression géographique continue et une coordination militaire impliquant les mêmes acteurs armés.

Des bombardements ciblés contre les populations civiles ont été sur les axes Kamanyola-Katogota-Luvungi, ainsi que dans les zones périphériques.

L'utilisation d'armes explosives et d'armes lourdes à proximité immédiate de zones civiles a causé :

- 31 morts,
- 28 blessés,
- La destruction de nombreuses habitations civiles.

Plusieurs témoins et victimes indiquent que certaines bombes provenaient du territoire burundais, tandis que d'autres étaient tirées depuis des positions occupées par les milices Wazalendo alliées aux FARDC à Luvungi.

Dans le quartier Rubumba, avenue Migabo, une maison est frappée par un bombardement. Une mère et ses trois enfants trouvent la mort au domicile de Papa Emmanuel Barebwa. Les témoignages concordent pour affirmer qu'aucune cible militaire ne se trouvait dans cette maison.

Plusieurs femmes enceintes, notamment Mme Claudine Mushangalusa, Mme Roseline Mireille et Mme Rachel Bahizire, ont signalé des complications médicales graves liées au stress extrême provoqué par les bombardements répétés qui ont été à la base de leurs avortements.

3. Témoignages recueillis auprès des déplacés internes à KATOGOTA, LUVUNGI et KILIBA

MORTS ET DISPARITIONS

Les témoignages recueillis indiquent plusieurs décès et cas de disparitions des civils, notamment :

- À Katogota, la mission a documenté 23 morts ainsi que de cas de disparitions forcées, certaines familles restant sans nouvelles de leurs proches à ce jour.
- À Luvungi, la mission confirme le décès de Prince Kambuzi et d'Arsène Kapelutu, deux jeunes garçons mortellement blessés par des bombardements en provenance du territoire burundais.



ATTAQUES CONTRE LES INFRASTRUCTURES CIVILES

La mission a documenté des dégâts importants sur plusieurs habitations et infrastructures scolaires, notamment :

- L'école primaire Mugerero ;
- L'Institut Kasenyi ;
- L'Institut Père CRIPA.

Plusieurs témoignages indiquent, notamment :

- Le 4 décembre 2025, à Mudaka (territoire de Kabare), une attaque contre l'Ecole primaire Murhesa a fait trois élèves grièvement blessés et un jeune homme tué. Une violation flagrante du principe de protection des civils et du droit à l'éducation.

Selon les témoignages recueillis auprès de structures sanitaires et de témoins directs, le bilan fait état de :

- ✓ Trois élèves grièvement blessés par des balles perdues,
- ✓ Un jeune homme d'une trentaine d'années tué.
- Les enseignants décrivent un traumatisme profond chez les enfants et un abandon massif des établissements scolaires. Ces attaques compromettent durablement le droit à l'éducation et contribuent aux déplacements forcés.
- Du 5 au 7 décembre 2025, les hostilités se sont étendues à Luvungi, Lubarika, Mutarule et Lemera.

Selon les témoignages recueillis auprès de structures sanitaires et de témoins directs, le bilan fait état de :

- ✓ 74 civils tués,
- ✓ 83 autres blessés.

Il est indiqué que durant cette période, environ 86 civils revenant du marché sont interceptés par des éléments des FARDC, Wazalendo et des soldats burundais. Ils sont conduits de force vers un lieu inconnu, soumis à des menaces, des actes de torture, et plusieurs femmes sont victimes de violences sexuelles.

Les sources locales font état de 46 personnes exécutées, femmes et hommes confondus.

- Du 8 au 10 décembre 2025, à Sange, lors du repli des forces gouvernementales et de leurs alliés, des bombardements frappent directement des zones habitées.



Les témoignages de notables et de sources locales fiables indiquent :

- 38 civils tués,
- 89 blessés, dont de nombreuses femmes et enfants.

Des combats autour de la ville d'Uvira causent des pertes civiles supplémentaires, parmi lesquelles 9 personnes tuées, dont le journaliste Janvier Lwesho, de la radio communautaire Kiliba FM.

Ainsi, cette chronologie démontre une chaîne de commandement, une répétition des modes opératoires et l'absence de toute mesure effective de protection des civils.

4. Témoignages recueillis des victimes Banyamulenge et Barundi à UVIRA

LA TERREUR ORGANISEE ET LA PERSECUTION CIBLEE



À Uvira, la mission a recueilli de nombreux témoignages faisant état d'exactions ciblées contre les populations civiles Banyamulenge et Barundi qui seraient commises par la coalition FARDC, Wazalendo, FDLR et FDNB.

Les témoignages recueillis ont fait état de plusieurs cas :

- D'exécutions sommaires ;
- Des violences sexuelles ;
- Des pillages et extorsions ;
- Des recrutements forcés d'enfants ;
- D'arrestations arbitraires.

Les communautés Banyamulenge et Barundi sont particulièrement ciblées, accusées à tort d'être étrangères dans leur propre pays et/ou d'être complices du Mouvement AFC/M23.



Plusieurs témoins ont indiqué que les populations civiles Banyamulenge et Barundi étaient pratiquement interdites de circulation en ville d'Uvira et parfois empêchées d'accéder aux points d'eau publics.

La mission a vu ces victimes qui étaient en pleurs devant la caméra et devant les enquêteurs, bouleversées par la violence de la persécution qu'elles subissent de la part de certains extrémistes congolais.

Pour raison de sécurité, plusieurs témoignages sont restés anonymes, voici quelques-uns :

« Monsieur Patrick Buda, 50 ans a été tué par des éléments Wazalendo en raison de son appartenance ethnique. On nous accuse d'être étranger alors que nous les Banyamulenge et les Barundi sont des communautés congolaises à part entière, enracinées depuis 1884-1885, lors de la délimitation des frontières coloniales. Comme de nombreuses communautés vivant le long des frontières de la République Démocratique du Congo, nous nous sommes retrouvées de part et d'autre des frontières internationales sans pour autant perdre notre nationalité congolaise. »

Une source coutumière Barundi a également fourni des preuves attestant qu'en date du 12 juillet 2025, une vingtaine de personnes de cette communauté a été gravement torturées par les Wazalendo alliés aux FARDC à Bwegera, et qu'un agent taxateur a été abattu en plein service.

La mission constate en outre de graves entraves à l'action humanitaire :

- *Blocage d'ambulances par les Wazalendo ;*
- *Intrusion armée à l'hôpital d'Uvira ;*
- *Pillage des locaux de Médecins sans frontières (MSF).*

Des affrontements violents entre les FARDC et les Wazalendo ont également été signalés les 23 et 24 novembre 2025, causant morts et blessés.

Les témoignages recueillis indiquent :

- *Le 20 février 2025, des actes de pillage et de violences, dont des violences sexuelles contre des femmes et des filles, ont été signalés dans la commune Kavivira, quartier Rugende. Le même jour le bureau de l'Evêché d'Uvira a été vandalisé par des hommes lourdement armés qui seraient identifiés aux éléments de la coalition FARDC et alliés. Des prêtres catholiques ainsi que l'Evêque ont été agressés et dépouillés de leurs biens sous le regard passif des autorités militaires et politiques locales, provinciales et nationales. Aucune poursuite n'a été engagée à ce jour.*



- *Le 5 septembre 2025, les miliciens Wazalendo ont tiré de balles d'une manière désordonnée en plein ville, tuant un garçon de 8 ans, qui est mort lorsqu'un obus est tombé sur leur maison.*
- *Le 8 septembre, les militaires congolais ont tiré sur les manifestants civils non armés à Uvira centre qui protestaient contre le déploiement du général Gasita. Les éléments de l'armée régulière ont tiré sur certains civils manifestants qui fuyaient, tuant un garçon de 8 ans et blessant une dizaine des civils, dont une fille de 11 ans.*
- *Le 6 septembre 2025, quatre miliciens Wazalendo ont encerclé le domicile d'un acteur de la société civile et membre de la communauté Banyamulenge. Ils disaient : « Où est ce Rwandais ? Il est temps de l'achever ».*
- *Le 24 octobre 2025, monsieur Muhumire Kajeje, jeune Munyamulenge, a été abattu à Cakira par un groupe de Wazalendo alliés aux Forces armées de la République Démocratique du Congo alors qu'il gardait paisiblement ses troupeaux. D'après le témoin, son seul crime est d'être né Munyamulenge.*

Les témoignages recueillis font état de barrières illégales érigées par les combattants Wazalendo et alliés dans plusieurs axes routiers et entités empêchant les populations Banyamulenge et Barundi de circuler librement notamment à :

- *Walungu ;*
- *Uvira dans la localité Kigarama et Rurambo y compris en pleine ville d'Uvira ;*
- *Fizi ;*
- *Mwenga.*

Il sied de rappeler que les témoins et victimes ont tous dénoncé les déclarations communautaires incendiaires et incitatives à la violence ciblée contre les populations Banyamulenge et Barundi.

Plusieurs acteurs politiques et locaux sont accusés d'être des auteurs intellectuels à l'origine de ces discours et messages de haine contre les populations Banyamulenge et Barundi, notamment :

- *Les chefs principaux de Wazalendo : William Yakutumba, Guido Shimirai Muyisa, Janvier Karairi, Dominique Ndaruhutse, René Itôgwa et John Makanaki.*

Ils auraient comme alliés d'autres groupes opérants au Nord et au Sud-Kivu dont notamment :

- *Nduma défense du Congo Rénové (NDC-R) ;*
- *Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) ;*



- Coalition des mouvements pour le changement force de défense du peuple (CMC-FDP) ;
- Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ;
- Mai-Mai Nyatura ;
- Union des patriotes pour la libération du Congo (UPLC) ;
- Front patriotique du peuple Armée patriotique (FPP-AP) et tant d'autres...

Il a été indiqué dans les témoignages que les Wazalendo et plusieurs autres groupes armés ont été officiellement institutionnalisés en 2025 par le gouvernement de Kinshasa comme force supplétive pour lutter contre l'AFC/M23 et pour exterminer les populations parlant Kinyarwanda.

Les témoins disent observer la multiplication de propos haineux, tribalistes et à caractère ethnique tenus par certains dignitaires du pouvoir et des proches depuis l'accession au pouvoir du Président Félix TSHISEKEDI. Ils considèrent que cette haine vise les populations s'exprimant en swahili et kinyarwanda situées dans l'Est de la République démocratique du Congo, lesquelles sont, à tort ou à dessein, qualifiées d'étrangères ou assimilées à des Rwandais.

Plusieurs témoignages font état d'existence des discours et messages de haine contre les populations Banyamulenge qui seraient alimentés sur les réseaux sociaux par les proches du Gouvernement congolais et les autorités militaires congolaises. Ces discours et messages appellent les Congolais en général, et en particulier les miliciens Wazalendo, à tuer toute personne s'exprimant en kinyarwanda, qualifiant les Rwandophones de "virus" qu'il faudrait éliminer à tout prix et le plus rapidement possible. Ces propos ont été tenus dans un message vidéo sur les réseaux sociaux appartenant aux deux citoyens Américains proches du Président congolais Félix Antoine TSHISEKEDI : Jean-Claude MUBENGA et KALONJI KABAMBA. Ils sont auteurs des messages d'incitation à la haine et d'appel au meurtre contre les populations Tutsi en République Démocratique du Congo.

Les témoins accusent Madame Sanga Vanessa, résidente à Dallas (Texas aux États Unis) d'avoir diffusé aussi sur son compte TikTok un discours appelant explicitement les Miliciens Wazalendo à décapiter ou machetter les Rwandophones se trouvant à Uvira au Sud-Kivu. Nous détenons cette vidéo devenue virale.

Le Président de la société civile de Bukabuka, monsieur Samy Jean Takimbula, a dans une vidéo dénoncé la prise en otage des certains membres de la communauté Banyamulenge par les miliciens Wazalendo à Minembwe où ces miliciens travaillent au côté de l'armée loyaliste congolaise et Burundaise.

Plusieurs autres déclarations allant dans le même sens, émanant de personnes menant cette campagne contre les Baswahili (population de l'Est), et plus particulièrement contre les rwandophones et les Barundi, ont également été enregistrées.



Liste des victimes Banyamulenge répertoriées

LES FAMILLES BANYAMULENGE VICTIMES DES ATROCITES DES WAZALENDO			
N°	FAMILLES	Date	Biens emportés
1	Rév Ndatinya Gakonda Simon	24/02/2025	Téléphones, une voiture et ses documents, Ipad, deux malettes d'habits, une montre et deux paires de souliers; Radio, 145\$ et 143000fc
2	Pasteur Sosthene Sebugorore	01/03/2025	90\$ + 90000fc Smartphone(5)
3	Pasteur Muragizi Yohana Tembo	25/02/2025	Téléphone(2)
4	Pasteur Munahano Mathias	20/02/2025	Occupation de sa maison+ 750\$+ 20 sacs de semoule
5	Pasteur Manowa Ndahinda	24/02/2025	De l'argent
6	Serugaba Joseph	19/02/2025	Les Téléphones et l'argent
7	Rudabagiza Paul	20/02/2025	Téléphones
8	Chef Munyakazi Jean Paul	24/02/2025	De l'argent
9	Shandrack Kamabari	26/2025	Les habits et les chaises plastiques
10	Pasteur Lewis	26/02/2025	Smartphone
11	Ruzige Emmanuel	26/02/2025	Smartphone+ 100000fc et les habits
12	Rugenerwa Aimable	25/02/2025	Smartphone
13	Mudachogora	02/03/2025	600\$
14	Bonk Rubondo	24/02/2025	Téléphones
15	Eglise CADC	28/02/2025	2385\$
16	Hakizimana Zacharie	25/08/2025	170\$
17	Kiruhura Raphael	25/04/2025	70000fc
18	Nyamubeyi Bikanura	08/02/2025	430000fc
19	Bwiza Sarah Munyakazi	08/02/2025	250000fc
20	Semuhanka Fidèle	05/09/2025	70000fc
21	Pasteur Muhoza	06/09/2025	Smartphone+ 35\$
22	Rukatura Alexis	25/08/2025	Voiture, Smartphone +650\$
23	Seruhanga Freddy	25/08/2025	210000fc , Smartphone
24	Ruturwa Benjamin	08/02/2025	104000fc
25	Sebahozza Athanas	24/09/2025	70000fc
26	Mutanga Robert	25/08/2025	Smartphone(2)
27	Mvano Rugabire	08/02/2025	2600\$ +470000fc
28	Neema Mukongo	16/07/2025	Congélateur+ 6 sacs de farine et des chaises plastiques
29	Sebatware Elisée	17/08/2025	Smartphone
30	Gatoni Felix	18/07/2025	340000fc
31	Kirenga Aline	19/06/2025	10\$
32	Nkurunziza Gafota	20/07/2025	10\$+ 15000fc
33	Jacques Muhindanyi	28/02/2025	2000\$
34	Mudita Moise	20/02/2025	Privé à son travail
35	Nyabirori Neri	05/06/2025	smartphone + 50000fc
36	DP Mvuyekure Rumenge	04/02/2025	182500000fc + 30\$, pièces d'identité + smartphone (3)
37	Mvuyekure Kameteri	25/01/2025	1500\$
38	Nyamugisha Runyambo	09/12/2025	50\$
39	Mahirwe Kagigi	25/06/2025	800000fc
40	Uwase Gentille	07/12/2025	Smartphone, deux malettes d'habit et 20\$
41	Paroisse Peniel	03/03/2025	5chaises, 4 matelas et les matériels de la cuisine
42	Pasteur Rubibi	03/03/2025	200\$ + smartphone
43	Rév Sibomana Muhizi	03/03/2025	smartphone
44	Murengera Dodos	24/02/2025	smartphone + 250000fc
45	Nshoreyingabo Jacques	06/07/2025	300000fc
46	Murwanshaka Bosco	11/04/2025	300\$
47	Birusha Vubi	01/11/2025	20\$
48	Nyamuzungu Chantal	03/03/2025	Tabassée et victime du vol d'un smartphone
49	Nyankumi Chantal	05/03/2025	30000fc
50	Nyantabara Mujanama	15/04/2025	50\$
51	Muhoza Alexis	25/08/2025	Smartphone
52	Bizimana Patrick	05/03/2025	Smartphone(2)
53	Sebintu Zachée	08/12/2025	330000fc +smartphone
54	Nyazuba	25/08/2025	Smartphone
55	Yakobo Nduwayo	08/12/2025	Smartphone(4)+ 40000fc
56	Neziya Nyakagabo	08/12/2025	smartphone + 50000fc
57	pasteur Basanda Rusimbi	19/02/2025	200000fc
58	Yohéri Mpiritsi	02/09/2025	80000fc
59	Pasteur Budederi	14/02/2025	Smartphone(4)
60	Bienvenu Byinshi	12/11/2025	Blessé par balle et dépouillé de tous les biens de la maison
61	Robert Binono	10/03/2025	30\$
62	Ndayambaje Alexis	19/09/2025	900\$ Smartphone(2)
63	Meshake Hakizimana	05/06/2025	Synthétiseur en valeur de 800\$
LES BANYAMULENGE TUEES PAR LES WAZALENDO			
1	Mr Nzayiramyia Fidèle	14/02/2025	
2	Mr Munyakuri	09/12/2025	
ONG animée par un Munyamulenge			
	Eben Ezer Ministry International	25/06/2025	6 Laptop, 32 Motorola de communication, 3 Tablettes, 6 Tables cassées
	Eben Ezer Ministry International	19/09/2025	Le Directeur Exécutif et la sentinelle ont été tabassés à la mort



Analyse des faits recueillis :

Au regard des témoignages concordants recueillis auprès des victimes et témoins, notre mission constate qu'il existe un silence total de la Communauté internationale et les faits cités ci-dessus démontrent clairement l'implication directe des autorités politiques et militaires congolaises. Il existe également une instrumentalisation négative de certains groupes communautaires contre des communautés spécifiques parlant « Swahili et Kinyarwanda ».

Ces faits établissent l'existence d'une persécution fondée sur l'identité, élément constitutif des crimes contre l'humanité, laquelle s'inscrit également dans un ensemble d'atteintes graves et systématiques aux droits fondamentaux de personnes issues de différentes communautés, caractérisées par des meurtres, des violences physiques, des tortures, des pillages, des attaques contre des biens et institutions protégés, ainsi que par des traitements discriminatoires fondés sur des critères ethniques, linguistiques ou communautaires, en violation manifeste du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

5. Témoignages recueillis des victimes Banyamulenge et Barundi de MINEMBWE et HAUTS PLATEAUX

Les témoignages recueillis font état d'une situation très préoccupante à laquelle est confrontée les populations civiles Banyamulenge et Barundi à Minembwe et les Hauts-plateaux. Cette montée de la violence a été constatée depuis la reprise des activités militaires de l'AFC/M23 dans le Sud-Kivu. Ces témoignages font également état :

- D'attaques armées contre des villages (incendies, pillages).
- Des déplacements forcés de populations civiles Banyamulenge et Barundi.
- Des discours de haine et stigmatisation communautaire.
- Des conflits avec des groupes armés locaux et parfois des milices communautaires.

Selon les témoignages recueillis, la cause principale de cette situation serait la manipulation politique accusant le Rwanda, souvent utilisée pour attiser la peur.

Les conséquences de cette situation sont :

- Une violence structurelle et durable contre la communauté Banyamulenge.

Les témoignages recueillis décrivent :

- Des massacres de civils Banyamulenge ;
- Des violences sexuelles systématiques ;
- Des déplacements forcés massifs ;
- Des destructions de biens et des vols de bétail ;
- Des actes de torture corporelle, y compris des mutilations infligées à des femmes.

Ces témoignages indiquent que ces exactions seraient orchestrées par les milices Wazalendo, FDLR, avec la complicité passive ou active de certains éléments des FARDC et de l'armée burundaise, sous le regard des autorités civiles et militaires locales.

Les membres de la communauté Barundi, victimes des exactions perpétrées par les Wazalendo dans le groupement Barundi



Les témoins indiquent que ces violences ciblées s'inscrivent dans une continuité historique de marginalisation et de stigmatisation, aggravée par l'utilisation récente des milices Wazalendo comme forces auxiliaires de l'État congolais.

Les membres de la communauté Barundi, victimes des exactions perpétrées par les Wazalendo dans le groupement Barundi



Une femme Munyamulenge témoigne en larmes devant la caméra de la mission, décrivant une communauté « abandonnée, traquée et sacrifiée », sans protection nationale ni internationale.

Les Banyamulenge pris en otage par les Wazalendo à Minembwe



IX. BILAN HUMANITAIRE PROVISOIRE

Sur la base des informations recoupées et vérifiées par la mission :

- 199 civils tués,
- 203 civils blessés,
- 500 000 personnes déplacées,
- 391 000 élèves privés d'accès à l'éducation.

Ce bilan est provisoire et probablement sous-estimé, en raison :

- De l'insécurité persistante,
- De l'accès limité à certaines zones,
- De la peur des victimes de témoigner.

X. QUALIFICATION JURIDIQUE DES FAITS DOCUMENTES

Les faits documentés constituent :

- Des violations graves du droit international humanitaire ;
- Des crimes de guerre ;
- Et, par leur caractère systématique, ciblé et persécutif, des crimes contre l'humanité ;



Ils engagent :

- La responsabilité pénale individuelle des auteurs ;
- La responsabilité internationale des États congolais et burundais.

XI. RESPONSABILITES PRESUMÉES

EXECUTIONS, DECIDEURS POLITIQUES ET RESPONSABILITE ETATIQUE

1. Exécutants directs des violations

Les éléments de preuve recueillis établissent l'implication directe et convergente des acteurs armés suivants dans la commission de violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme :

- Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) :

Les bombardements indiscriminés de zones civiles, exécutions sommaires, arrestations arbitraires, pillages systématiques, violences sexuelles et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

- Wazalendo (milices Maï-Maï) :

Les groupes armés composés majoritairement de civils sans formation militaire adéquate, responsables de violences sexuelles, pillages, persécutions ciblées à caractère ethnique, exécutions extrajudiciaires et déplacements forcés de populations civiles.

- FDLR : (Forces démocratiques de libération du Rwanda)

Les FDLR sont un groupe armé négatif et génocidaire présent principalement dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), surtout au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Les FDLR sont un héritage direct des conflits liés au génocide rwandais de 1994. Toujours présentes dans l'est de la République Démocratique du Congo, les FDLR constituent l'un des facteurs majeurs de l'instabilité dans la région des Grands Lacs. Elles regroupaient à l'origine des responsables et combattants hutu rwandais, dont certains sont impliqués dans le génocide de 1994 au Rwanda, ainsi que d'autres réfugiés armés. Aujourd'hui, les FDLR sont reconstituées des enfants de ces anciens responsables et combattants hutus rwandais génocidaires et financées par la République Démocratique du Congo. Son objectif déclaré est de renverser le gouvernement rwandais et de retourner au Rwanda par la lutte armée. Les FDLR sont accusées de nombreuses violations des droits humains : violences contre les civils, enrôlement forcé, pillages, crimes de guerre et crimes contre l'humanité...



- FDNB (Forces de défense nationale du Burundi) :

Les bombardements transfrontaliers et participation directe à des opérations militaires ayant causé des dommages graves aux populations civiles, en violation du principe de souveraineté territoriale et des règles de distinction et de proportionnalité.

Ces actes constituent des violations graves des Conventions de Genève de 1949, de leurs Protocoles additionnels, ainsi que des articles 7 et 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

2. Responsabilité politique, intellectuelle et hiérarchique

Les faits établissent que les États congolais et burundais ont fait des choix politiques et militaires délibérés consistant à :

- Armer des civils sans formation militaire ni encadrement juridique adéquat ;
- Intégrer des milices locales et des groupes armés étrangers dans les opérations militaires régulières ;
- Utiliser ces groupes comme forces auxiliaires ou supplétives dans le cadre du conflit contre l'AFC/M23.

D'un point de vue scientifique et juridique, cette stratégie constitue une externalisation illégale de la violence armée, contraire au principe de monopole légitime de la force par l'État et aux obligations de diligence raisonnable imposées aux États en matière de protection des civils.

Cette politique a eu pour conséquence directe et prévisible une augmentation des violations contre les populations civiles, ce qui engage la responsabilité des décideurs selon le principe de prévisibilité du dommage reconnu en droit international.

3. Responsabilité civile et pénale individuelle des acteurs militaires et politiques

Des officiers supérieurs des forces armées burundaises et congolaises ainsi que des élites politiques locales, nationales et régionales, ont publiquement soutenu, légitimé et encadré les bombardements à Kamanyola, les actions d'incitation à la haine ethnique et violences ciblées, ainsi que les exactions contre les populations civiles par les milices Wazalendo, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces de défense nationale du Burundi (FDNB), les présentant comme « les patriotes, un mal nécessaire ».

Au regard du droit pénal international, une telle légitimation constitue une incitation, une aide et un encouragement (aiding and abetting), voire une participation à une entreprise criminelle commune.



Ainsi, les personnes ci-dessous sont identifiées comme auteurs et/ou co-auteurs intellectuels des bombardements à Kamanyola, exactions et violences ciblées à Uvira, Minembwe et dans les Hauts plateaux et incitations à la haine ethnique contre les populations civiles Banyamulenge, Barundi, TUTSI dans la province du Sud-Kivu, notamment :

- Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Commandant suprême des Forces armées et président de la République Démocratique du Congo depuis le 24 janvier 2019 ;
- Evariste NDAYISHIMIYE, militaire et homme d'État burundais, président de la République du Burundi depuis le 18 juin 2020 ;
- Général Prime NIYONGABO, Chef d'Etat-major des armées burundaises, qui dirige la Force de défense nationale du Burundi (FDNB) ;
- Général Jules BANZA MWILAMBWE, Chef d'Etat-major des Forces armées de la République Démocratique du Congo ;
- Willy Mishiki, député national élu du territoire de Walikale (Nord-Kivu), s'étant publiquement autoproclamé président de la coalition Wazalendo et reconnu comme chef du conseil d'administration de cette structure à l'échelle nationale ;
- Justin Bitakwira, ancien ministre, député national, se revendiquant leader politique des milices Wazalendo ;
- Muhindo Nzangi Butondo, ministre national, s'étant publiquement désigné comme « grand Muzalendo », à la tête de plusieurs groupes armés Maï-Maï, ayant facilité le recrutement de civils armés et leur intégration dans des milices affiliées à l'État congolais ;
- Chrispin Mbindule, député national élu de Butembo (Nord-Kivu), ancien Maï-Maï de Vurondo, identifié comme chef de plusieurs groupes de miliciens intégrés dans la dynamique Wazalendo, agissant comme facilitateur politique entre des chefs de guerre, la présidence de la République et l'état-major général des FARDC ;
- Général-major Sylvain EKENGÉ, porte-parole des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC).
- Les chefs principaux des forces négatives dans le Sud-Kivu et les milices Wazalendo : William YAKUTUMBA, Guido SHIMIRAI MUYISA, Janvier KARAIRI, Dominique NDARUHUTSE, René ITOGWA et John MAKANAKI.



- Des trois proches du Président de la République Démocratique du Congo, Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI, et citoyens Américains : Monsieur Jean-Claude MUBENGA, Monsieur KALONJI KABAMBA et Madame Vanessa SANGA. Il s'agit des auteurs de ces messages sur les réseaux sociaux d'incitations à la haine ethnique, à la discrimination, aux exactions et violences ciblées et d'appels au meurtre contre les populations Tutsi en République Démocratique du Congo.

Ces faits relèvent du principe de responsabilité du supérieur hiérarchique (article 28 du Statut de Rome), dès lors que ces acteurs :

- Exerçaient une autorité ou un contrôle effectif sur les groupes armés ;
- Savaient ou auraient dû savoir que des crimes étaient commis ;
- N'ont pris aucune mesure raisonnable pour prévenir ou réprimer ces crimes.

4. Responsabilité de l'État et absence d'immunité

Conformément aux articles de la Commission du droit international sur la responsabilité de l'État, les actes commis par des milices agissant sous la direction, le contrôle ou avec l'assentiment de l'État engagent pleinement la responsabilité internationale de celui-ci.

Il convient de rappeler qu'aucune immunité politique, militaire ou étatique ne saurait s'opposer à la poursuite des crimes internationaux, et que l'État ne détient pas le monopole du crime, quelle que soit la nature, la justification sécuritaire invoquée ou le contexte du conflit.

5. Enquêtes en cours et devoir de vérité

Tout en poursuivant activement les enquêtes dans le Sud-Kivu, nos organisations procèdent actuellement à la vérification et à la documentation d'informations complémentaires concernant d'autres acteurs impliqués dans les territoires de Masisi, Rutshuru, Lubero, Beni, ainsi que dans les villes de Goma, Butembo et Beni dans le Nord-Kivu.

Cette démarche s'inscrit dans le droit imprescriptible des victimes à la vérité, à la justice et à la réparation, principes fondamentaux reconnus par le droit international coutumier et les instruments universels de protection des droits humains.

6. Phrase de clôture forte (optionnelle)

L'utilisation de milices et de groupes armés supplétifs ne constitue ni une nécessité militaire ni une excuse juridique, mais un choix politique engageant la responsabilité pénale individuelle de ses auteurs et la responsabilité internationale des États concernés.



XII. RECOMMANDATIONS

Les récits recueillis ne décrivent pas seulement des bombardements et des violences contre les populations civiles, mais également une existence quotidienne dominée par la peur constante, la fuite permanente, la perte brutale de proches et la destruction systématique des moyens de subsistance, dont l'accès à la nourriture, aux soins de santé et à l'éducation.

Les témoignages recueillis montrent que ces violences et bombardement sont ciblés et délibérés, touchant de manière disproportionnée les populations civiles et les personnes vulnérables.

Ces bombardements et violences ciblés s'inscrivent dans un choix politique et militaire délibéré, assumé par les autorités congolaises et burundaises. Ils consisteraient notamment à répondre au conflit armé opposant l'État congolais à l'AFC/M23, par :

- L'armement massif de civils sans formation ni contrôle, exposant les populations à des massacres et à des déplacements forcés ;
- L'intégration de milices locales dans les opérations militaires, créant des réseaux de violence parallèle hors du contrôle de l'État ;
- La collaboration avec des groupes armés étrangers, sans mécanisme de responsabilité ou de reddition de comptes.

Ces stratégies ont transformé la vie civile en un théâtre permanent de violences, rendant les violations systématiques et quasi institutionnalisées.

Ce rapport vise non seulement à documenter ces faits, mais également à démontrer comment et pourquoi ces violations ont été rendues possibles, en retraçant les responsabilités des exécutants, des décideurs politiques et des États concernés.

Recommandations renforcées

1. À la Commission des droits de l'homme à Genève :

- Création d'une commission d'enquête internationale indépendante composée d'experts internationaux en droit humanitaire, en criminologie et en protection des civils. Cette commission devrait avoir un accès illimité aux zones touchées, aux témoins et aux documents officiels.
- Renforcement de la protection au titre des Conventions de Genève et de la Convention relative aux droits de l'enfant, incluant la mise en place immédiate de zones de sécurité pour les civils, le déploiement de missions humanitaires protégées et la surveillance stricte des violations sexuelles et de l'exploitation des enfants.



2. Au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme :

- Publication d'un rapport spécial sur le Sud-Kivu, basé sur des enquêtes de terrain, des témoignages et des preuves satellitaires, avec une attention particulière portée aux violences ciblées contre les populations civiles (dont notamment les Banyamulenge et Barundi), violations sexuelles, aux déplacements forcés et aux attaques ciblant les infrastructures civiles.
- Renforcement de la présence de surveillance par des missions internationales sur le terrain, équipées pour collecter des preuves et prévenir de nouvelles violations. Ces missions devraient collaborer avec les organisations locales de défense des droits humains pour une couverture maximale.

3. Au Conseil des droits de l'homme de l'ONU :

- Adoption d'une résolution de condamnation ferme incluant une exigence de reddition de comptes pour les acteurs étatiques et non étatiques.
- Recommandation de sanctions ciblées (gel des avoirs, interdiction de voyage, suspension de coopération militaire) contre les individus et entités identifiés comme responsables de violations graves des droits humains.

4. À la Cour pénale internationale (CPI) :

- Ouverture ou extension d'enquêtes visant les responsables militaires, politiques et étatiques, y compris au plus haut niveau, pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et violations graves des droits humains.
- Collaboration renforcée avec les juridictions nationales et régionales pour garantir que les responsables ne trouvent aucun refuge, et que les victimes puissent témoigner en toute sécurité.

5. À l'Union européenne :

- Conditionnalité de la coopération militaire : tout soutien financier ou logistique doit être strictement lié au respect du droit international humanitaire et aux progrès tangibles en matière de protection civile.
- Sanctions ciblées contre les auteurs intellectuels et responsables de violations, y compris suspension d'accès aux marchés financiers et blocage d'exportations d'armement vers la République Démocratique du Congo.



- Soutien actif à la justice internationale, incluant un financement dédié à la documentation des crimes, à l'assistance juridique pour les victimes et à la formation de juges et enquêteurs locaux sur les normes internationales.



XIII. CONCLUSION

Les violences perpétrées contre les populations civiles de Kamanyola, Katogota, Luvungi, Uvira et Minembwe démontrent une gravité et une systématicité qui ne peuvent être considérées comme des incidents isolés ou fortuits. Ces exactions constituent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des violations graves des conventions de Genève. Le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI), notamment ses articles 7 et 8, prévoit que le meurtre, la torture, la violence sexuelle, la déportation forcée, les attaques contre des civils et les pillages constituent des crimes relevant de la compétence internationale.

Les bombardements ciblés, les violences sexuelles infligées à de nombreuses femmes, le pillage systématique des biens, les extorsions, les menaces de mort dirigées contre les communautés Banyamulenge et Barundi, les assassinats ciblés, les tortures physiques, l'imposition de barrières illégales, ainsi que les expulsions forcées et illégales constituent autant de violations flagrantes des droits fondamentaux et du droit humanitaire international.

Les actes de persécution ciblant des groupes identifiables sur des critères ethniques ou communautaires relèvent de la définition des crimes contre l'humanité. Le silence ou l'inaction de la Communauté internationale face à ces crimes ne saurait créer un vide juridique ni protéger les auteurs. Conformément au principe de responsabilité pénale individuelle, ni l'État ni ses agents ou milices associées (FARDC, FDLR, Wazalendo, FDNB) ne peuvent se prévaloir de l'impunité pour des violations commises en connaissance de cause.

Les victimes ont droit à la justice, à la réparation et à la protection, principes consacrés par le droit international et les instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Il est donc urgent de mettre en œuvre une réponse humanitaire coordonnée, combinant assistance d'urgence, protection des civils, soutien psychosocial et relèvement communautaire durable. Parallèlement, il est impératif de poursuivre les auteurs et leurs commanditaires devant les juridictions nationales ou internationales compétentes, afin de prévenir toute répétition de ces crimes et d'affirmer le principe selon lequel le crime ne saurait rester impuni, quelle que soit la position de ses auteurs.

Sur le plan juridique, ce rapport constitue une base probante majeure, en raison de leur caractère concordant, indépendant et détaillé, et du fait qu'ils ont été recueillis hors zone de combat immédiat.



Fait à GOMA, le 27/12/2025.

Monsieur Jean-Paul PALUKU NGAHANGONDI
Coordinateur National de la **Convention pour le respect des droits humains (CRDH)**

Madame Niclette NGINAMAU
Présidente de l'**Action pour les droits humains (APDH)**

Mr Pitchou Roland SHOMONGO MBEY
Président de la **Diaspora Plurielle Congolaise (DPC)**

Moïse KOMAYOMBI, journaliste et reporter indépendant.



LISTE DES ABREVIATIONS

- FARDC : Forces armées de la République démocratique du Congo :
- CPI : Cour Pénale Internationale
- FDLR : Forces démocratiques de libération du Rwanda
- FDNB : Forces de défense nationale du Burundi
- L'AFC/M23 : Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars
- NDC-R : Nduma défense du Congo Rénové
- APCLS : Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain
- CMC-FDP : Coalition des mouvements pour le changement force de défense du peuple
- Mai-Mai Nyatura
- UPLC : Union des patriotes pour la libération du Congo
- FPP-AP : Front patriotique du peuple Armée patriotique
- Les Milices Wazalendo
- RDC : République Démocratique du Congo